

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1333

3 juillet 2007

SOMMAIRE

Altus International S.A.	63942	Insurance Participations Company	63943
Amis du Web	63958	KBC Institutional Cash	63939
ArcelorMittal	63980	Lamech S.A.	63984
Argenta Life Luxembourg S.A.	63956	Langley S.à r.l.	63963
Baltic Alternative Resources	63983	Luxumbrella	63942
Burnaby S.à r.l.	63969	Media Partners Properties Luxembourg S.A.	63977
CA Development and Trading, s.à r.l.	63977	MegaFon S.A.	63976
Cap Consultants International S.à r.l.	63953	Moon International Luxembourg S.A.	63938
Car International Finance S.A.	63945	NPB Sicav	63947
Cavendish Property	63962	OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A.	63949
Central America Trading	63980	Oppenheim ACA Concept	63939
Centurion European German Property 3 S.à r.l.	63977	PEGA Services Luxembourg S.A.	63938
Charisma Sicav	63943	PEH Quintessenz Sicav	63944
Comup, s.à r.l.	63956	PEH Sicav	63945
Cosmetti Holding S.A.	63957	Pentair Asia Holdings S.à r.l.	63984
Euroleague Commercial Assets S.A.	63957	Pentair Global S.à r.l.	63984
European Education Holdings S.à r.l.	63976	P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l.	63957
European Publishing Holdings S.à r.l.	63976	RIF S.A.	63939
Fenor S.A.	63980	Sani Cover Corporate S.A.	63956
Ferblanterie Bintz Gérard SA	63977	Secodosa Invest Holding S.A.	63980
Forum Europa	63947	Sieko, s.à r.l.	63956
Gef Real Estate Holding	63938	Sky Broadband S.A.	63958
Ginor Holding S.A.	63944	Stradivari Advisors S.A.	63976
Global Opportunity Ventures S.à r.l.	63960	Super Selector S.à r.l.	63957
Global Properties S.A.H.	63960	Tex Par S.A.	63974
Greenstock	63983	TS Immobiliengesellschaft mbH & Cie Kommanditgesellschaft	63954
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.	63955	Ultimo Sop S.A.	63976
Ideal Invest Sicav	63946	Verger Investments S.A.	63980
Infront Properties S.A.	63977	West Africa Growth Sicav, S.A.	63952
ING Index Linked Fund II	63947		
ING Index Linked Fund Sicav	63944		
ING International (II)	63946		

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007067526/10/19.

PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007067527/10/19.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

The shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Friday 20th July 2007 at 11.30 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors, the Commissaire and of the Independent External Auditor for the accounting year ended December 31, 2006.
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2006.
3. Allocation of the results.
4. Discharge of the Board of Directors, the Commissaire and the Independent External Auditor for the accounting year ended December 31, 2006.
5. Election of the Directors, Commissaire and Independent External Auditor.

6. Ratification by the shareholders of the purchase by the company of 1,040,000 of its own shares at USD5 per share appearing on the balance sheet at December 31, 2006 and authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
- Quantity: up to 10% of the outstanding shares
 - Price per share: minimum USD 4 and maximum USD 6
 - Duration: 18 months from December 31, 2006
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007067528/581/26.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2007* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 et de l'affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 17 juillet 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007067870/755/20.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.501.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juillet 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063682/1023/17.

Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Gemäß Art. 16 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum *13. Juli 2007* um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

- I. Die Gesellschaft wird ab dem 1. August 2007 zur Ausgabe, Rücknahme und zum Umtausch von Aktien geöffnet.

II. Änderungen der Statuten zur Aufhebung der fixen Laufzeit sowie weitere Ergänzungen:

1. Artikel 1 wird wie folgt neu gefasst:

«Zwischen den Vertragsparteien und allen, welche Eigentümer von später ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft in der Form einer «Société d'Investissement à Capital Variable» (SICAV) mit der Bezeichnung OP-PENHEIM ACA CONCEPT (nachfolgend die «SICAV» oder «die Gesellschaft»).»

2. Artikel 2 wird wie folgt neu gefasst:

«Die SICAV ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Aktionäre, welcher in den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Formen gefasst wird, jederzeit aufgelöst werden. Die Gesellschaft kann bei Erreichung bestimmter Kriterien (wie z.B. eines gewissen Gesellschaftsvermögens), die in den Verkaufsdokumenten spezifiziert sind, auf Beschluß des Verwaltungsrats zur Ausgabe, Rücknahme und zum Umtausch von Aktien jederzeit geschlossen und auf Beschluß einer Generalversammlung der Aktionäre auf Vorschlag des Verwaltungsrats jederzeit wieder geöffnet werden. Werden Ausschüttungen durch die Generalversammlung beschlossen, so können in Höhe dieser Ausschüttungen Aktienneuausgaben jeweils Zug um Zug getätigt werden, auch wenn die Ausgabe von Aktien bereits geschlossen ist.»

3. Artikel 3 Satz 1 wird um SmallCap-Gesellschaften wie folgt ergänzt:

«Der ausschliessliche Gesellschaftszweck der SICAV besteht in der gemeinsamen weltweiten Anlage ihres Vermögens in börsennotierten und nicht-börsennotierten Wertpapieren sogenannter Small- und MIDCAP-Gesellschaften, die sich in der Pre-IPO- und Post-IPO-Phase befinden und die einen nachhaltigen Wertzuwachs erwarten lassen, um ihren Aktionären unter Beachtung des Prinzips der Risikostreuung die Ergebnisse der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen.»

4. Änderung von Artikel 3 Abs. 2 und Abs. 3, die künftig folgenden Wortlaut tragen werden:

«In jedem Fall aber ist die SICAV stets investiert überwiegend in voll eingezahlte, an einer Börse zum amtlichen Handel zugelassene oder in einen organisierten Markt einbezogene Aktien oder Genussrechte.

Die SICAV kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck im weitesten Sinne dienen oder nützlich sind, im Rahmen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen.»

5. In Artikel 12 werden die Punkte A) bis D) bezüglich der Bewertung gestrichen und wie folgt neu formuliert:

«A) Die im Gesellschaftsvermögen befindlichen Vermögenswerte werden nach folgenden Grundsätzen bewertet:

(a) Der Wert von Kassenbeständen oder Bankguthaben, Einlagenzertifikaten und ausstehenden Forderungen, vorausbezahlten Auslagen, Bardividenden und erklärten oder aufgelaufenen und noch nicht erhaltenen Zinsen entspricht dem jeweiligen vollen Betrag, es sei denn, daß dieser wahrscheinlich nicht voll bezahlt oder erhalten werden kann, in welchem Falle der Wert unter Einschluss eines angemessenen Abschlages ermittelt wird, um den tatsächlichen Wert zu erhalten.

(b) Der Wert von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, welche auf einem geregelten Markt, einer Börse in einem Drittstaat oder auf einem anderen geregelten Markt entsprechend der Definition in Nr. 1. des Anhangs notiert oder gehandelt werden, wird auf der Grundlage des letzten verfügbaren Kurses an jenem Markt berechnet, welcher normalerweise der Hauptmarkt für diesen Vermögenswert ist.

(c) Sofern ein Vermögenswert nicht auf einem geregelten Markt, einer Börse in einem Drittstaat oder auf einem anderen geregelten Markt notiert oder gehandelt wird, wird der Wert solcher Vermögenswerte zum Anschaffungskurs bzw. auf der Grundlage des vernünftigerweise vorhersehbaren Verkaufspreises nach einer vorsichtigen Einschätzung bewertet.

(d) Sofern für Vermögenswerte, welche auf diesen Märkten notiert oder gehandelt werden, die Kurse entsprechend den Regelungen in vorstehend (b) den tatsächlichen Marktwert der entsprechenden Vermögenswerte nicht angemessen widerspiegeln, wird der Wert solcher Vermögenswerte auf der Grundlage des vernünftigerweise vorhersehbaren Verkaufspreises nach einer vorsichtigen Einschätzung bewertet.

(e) Der Wert von Geldmarktinstrumenten, die nicht an einer Börse notiert oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, wird auf der Grundlage des vernünftigerweise vorhersehbaren Verkaufspreises nach einer vorsichtigen Einschätzung zuzüglich eventuell hierauf aufgelaufener Zinsen ermittelt.

(f) Der Liquidationswert von Futures, Forwards oder Optionen, die nicht auf einem geregelten Markt, einer Börse in einem Drittstaat oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, entspricht dem jeweiligen Nettoliquidationswert, wie er gemäß den Richtlinien des Verwaltungsrates auf einer konsistent für alle verschiedenen Arten von Verträgen angewandten Grundlage festgestellt wird. Der Liquidationswert von Futures, Forwards oder Optionen, welche auf einem geregelten Markt, einer Börse in einem Drittstaat oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, wird auf der Grundlage der letzten verfügbaren Abwicklungspreise solcher Verträge auf dem geregelten Markt, der Börse in einem Drittstaat oder auf dem anderen geregelten Markt, auf welchen diese Futures, Forwards oder Optionen seitens der Gesellschaft gehandelt werden, berechnet; sofern ein Future, ein Forward oder eine Option an einem Tag, für welchen der Nettovermögenswert bestimmt wird, nicht liquidiert werden kann, wird die Bewertungsgrundlage für einen solchen Vertrag vom Verwaltungsrat in angemessener und vernünftiger Weise bestimmt.

(g) Sämtliche sonstigen Wertpapiere oder sonstigen Vermögenswerte werden zu ihrem angemessenen Marktwert bewertet, wie dieser nach Treu und Glauben zu bestimmen ist.

Der Wert aller Vermögenswerte und Verbindlichkeiten, welche nicht in der Basiswährung der Gesellschaft ausgedrückt sind, wird in diese Basiswährung zu den zuletzt im Interbankenmarkt festgestellten und verfügbaren Devisenreferenzkursen in die Basiswährung der Gesellschaft umgerechnet. Wenn solche Kurse nicht verfügbar sind, wird der Wechselkurs nach Treu und Glauben und nach dem vom Verwaltungsrat aufgestellten Verfahren bestimmt.

Der Verwaltungsrat kann nach eigenem Ermessen andere Bewertungsmethoden zulassen, wenn er dieses im Interesse einer angemesseneren Bewertung eines Vermögenswertes der Gesellschaft für angebracht hält.»

6. Die Punkte E) und F) werden in B) bzw. C) umbenannt, deren Wortlaut bleibt jedoch unverändert.

7. Artikel 13 Abs. 6 erster Halbsatz wird bezüglich der Auszahlungsfrist des Rückkaufspreises wie folgt geändert:

«Der Rückkaufspreis wird spätestens vier Bankarbeitstage nach dem Datum, (...)»

8. In Artikel 14 wird Punkt f) zu g). Die Punkte a) bis e) werden gestrichen und wie folgt ersetzt:

«(a) während einer Zeit, während der ein geregelter Markt, eine Börse in einem Drittstaat oder ein anderer geregelter Markt, an welchen ein wesentlicher Teil der Vermögensanlagen der Gesellschaft, welche dieser Aktienklasse/Aktienkategorie zuzuordnen sind, notiert oder gehandelt wird, an anderen Tagen als an gewöhnlichen Feiertagen geschlossen ist oder wenn der Handel in solchen Vermögenswerten eingeschränkt oder ausgesetzt ist, vorausgesetzt, dass solche Einschränkungen oder Aussetzungen die Bewertung der Vermögenswerte der Gesellschaft, welche dieser Aktienklasse/Aktienkategorie zuzuteilen sind, beeinträchtigt;

(b) in Notfällen, wenn nach Einschätzung des Verwaltungsrates die Verfügung über Vermögenswerte oder die Bewertung von Vermögenswerten der Gesellschaft, welche dieser Aktienklasse/Aktienkategorie zuzuordnen sind, nicht vorgenommen werden können;

(c) während eines Zusammenbruchs von Kommunikationswegen oder Rechnerkapazitäten, welche normalerweise im Zusammenhang mit der Bestimmung des Preises oder des Wertes von Vermögenswerten der Gesellschaft oder im Zusammenhang mit der Kurs- oder Wertbestimmung auf einem Markt im Zusammenhang mit den den Aktien der Gesellschaft zuzuordnenden Vermögenswerten Verwendung finden;

(d) während einer Zeit, in welcher die Gesellschaft nicht in der Lage ist, die notwendigen Mittel aufzubringen, um auf Rücknahmen ihrer Aktien Zahlungen vorzunehmen, oder während welcher der Übertrag von Geldern im Zusammenhang mit der Veräußerung oder dem Erwerb von Vermögensanlagen oder fälligen Zahlungen auf die Rücknahme von Aktien nach Meinung des Verwaltungsrates nicht zu angemessenen Devisenkursen ausgeführt werden kann;

(e) sofern aus anderen Gründen die Preise von Vermögensanlagen der Gesellschaft, welche den Aktien zuzuordnen sind, nicht zeitnah und genau festgestellt werden können;

(f) ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung einer Ladung zu einer außerordentlichen Generalversammlung zum Zwecke der Auflösung der Gesellschaft.»

9. Artikel 16 Satz 1 wird wie folgt geändert:

«Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre wird gemäss dem luxemburgischen Gesetz in Luxemburg, am Firmensitz der SICAV oder an einem anderen Ort in der Gemeinde Luxemburg-Stadt, der in der Einberufung festgelegt wird, am dritten Mittwoch im Monat April eines jeden Jahres um 10.30 Uhr abgehalten.»

10. Artikel 25 Abs. 1 Satz 2 wird um SmallCap-Gesellschaften wie folgt ergänzt:

«Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung eines Wertzuwachses durch die weltweite Anlage in börsennotierten und nicht-börsennotierten Wertpapieren sogenannter Small- und MIDCAP-Gesellschaften, die sich in der Pre-IPO- und Post-IPO-Phase befinden und die einen nachhaltigen Wertzuwachs erwarten lassen.»

11. In Artikel 26 Abs. 3 wird SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A. durch SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. ersetzt.

12. Artikel 29 Punkt 4) wird wie folgt ergänzt:

«n) ein angemessener Teil der Marketing- und Werbeaufwendungen, insbesondere solche, die im direkten Zusammenhang mit dem Angebot und dem Verkauf von Aktien der Gesellschaft stehen;

o) Kosten für die Analyse der Wertentwicklung sowie die Beurteilung der Gesellschaft insgesamt durch national und international anerkannte Ratingagenturen.»

13. In Artikel 30 Satz 1, Artikel 32 Abs. 1 Satz 2, Artikel 35 Satz 2 sowie Artikel 37 wird das Gesetz vom 30. März 1988 durch das Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt.

14. Artikel 31 wird wie folgt geändert:

«Das Geschäftsjahr der SICAV beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.»

15. In Artikel 34 wird der Abs. 1 und der Satz 1 des Abs. 2 gestrichen und wird zukünftig folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 34 Liquidation.** Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden, und zwar durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, die entscheidet, wie in Artikel 35 vorgesehen. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, durchgeführt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre setzt weiterhin die Befugnisse der Liquidatoren und ihre Vergütungen fest.

Der Nettoerlös der Liquidation wird (...)»

III. Verschiedenes.

Beschlüsse der Generalversammlung in Bezug auf die Satzungsänderung werden mit Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst, sofern mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Für die Beschlussfassung über die Wiedereröffnung der Gesellschaft zur Ausgabe, Rücknahme und zum Umtausch von Aktien ist die Anwesenheit einer Mindestzahl von Aktionären nicht erforderlich und der Beschluss kann mit einfacher Mehrheit gefasst werden.

Aktionäre, welche einen gefassten Beschluss nicht mittragen möchten, können ihre Aktien ab dem Zeitpunkt der Öffnung des Fonds zum 1. August 2007 bis zum Ablauf von vier Wochen kostenfrei bei den im derzeit gültigen Verkaufsprospekt genannten Stellen zurückgeben.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Die Neufassung des Verkaufsprospekts und des Verwaltungsreglements sind ab sofort bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank sowie den Zahlstellen kostenlos erhältlich.

Luxemburg, im Juni 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007063696/1999/143.

Altus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 83.512.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *17 juillet 2007* à 11.00 heures, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2006 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007061495/1429/18.

Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Le rapport annuel audité de Luxumbrella (la «Société») n'ayant pas été remis dans les délais requis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société le 3 août 2006, le Président de l'Assemblée avait décidé de surseoir aux décisions 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui se tiendrait ultérieurement et prendrait les décisions relatives à ces points.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de la Société qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le *13 juillet 2007* à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2006.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2006.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063686/755/26.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juillet 2007 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063692/750/17.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der CHARISMA SICAV ein, die am 19. Juli 2007 um 10.45 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 1, 3, 4, 10, 11, 16, 18, 26, 28, 35, 36, 38 der Satzung
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Juni 2007 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder den vertretenen Aktien getroffen werden.

Um an dieser ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung anzumelden.

Weitere Informationen über die Änderungen der Satzung sind kostenlos am Sitz der Gesellschaft sowie der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Zahlstelle und der Vertriebsstelle erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007059449/755/28.

Ginor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.655.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juillet 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063693/1023/16.

ING Index Linked Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.912.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de ING INDEX LINKED FUND se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi *12 juillet 2007* à 14.10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration de ING INDEX LINKED FUND .

Référence de publication: 2007063689/584/20.

PEH Quintessenz Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.269.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH QUINTESSENZ SICAV ein, die am *19. Juli 2007* um 10.45 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 1, 3, 4, 10, 11, 16, 18, 26, 28, 35, 36, 38 der Satzung
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Juni 2007 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlung kein

Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder den vertretenen Aktien getroffen werden.

Um an dieser ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung anzumelden.

Weitere Informationen über die Änderungen der Satzung sind kostenlos am Sitz der Gesellschaft sowie der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Zahlstelle und der Vertriebsstelle erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007059456/755/28.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juillet 2007* à 10.00 heures à Lugano (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination d'un mandataire spécial aux fins de participer à l'assemblée plénière de la société PALMERA IMPERIAL S.L., dont le siège social est établi à Los Cristianos (Santa Cruz de Tenerife) qui se tiendra en deuxième convocation le 20 juillet 2007 à 10.30 heures auprès de l'étude de M^e Cristiano Carli à Bassano del Grappa (Italie), Via Trieste 14a.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063976/696/15.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH SICAV ein, die am *19. Juli 2007* um 10.45 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 1, 3, 4, 10, 11, 16, 18, 26, 28, 35, 36, 38 der Satzung
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Juni 2007 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder den vertretenen Aktien getroffen werden.

Um an dieser ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung anzumelden.

Weitere Informationen über die Änderungen der Satzung sind kostenlos am Sitz der Gesellschaft sowie der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Zahlstelle und der Vertriebsstelle erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007059459/755/27.

ING International (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 12 juillet 2007 à 13.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 mars 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration de ING INTERNATIONAL (II).

Référence de publication: 2007063690/584/23.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der IDEAL INVEST SICAV ein, die am 19. Juli 2007 um 10.45 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 1, 3, 4, 10, 11, 16, 18, 26, 28, 35, 36, 38 der Satzung
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Juni 2007 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder den vertretenen Aktien getroffen werden.

Um an dieser ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung anzumelden.

Weitere Informationen über die Änderungen der Satzung sind kostenlos am Sitz der Gesellschaft sowie der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, der Zahlstelle und der Vertriebsstelle erhältlich.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007059452/755/28.

ING Index Linked Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.496.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de ING INDEX LINKED FUND (II), qui se tiendra à 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 12 juillet 2007 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration de ING INDEX LINKED FUND II.

Référence de publication: 2007063688/584/21.

NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NPB SICAV
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007062341/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04492. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Forum Europa, Fondation.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg G 57.

BILANZ ZUM 31.12.2006

<i>Aktiva</i>	31.12.2006	31.12.2005
	(EUR)	(X 1.000 EUR)
A. Anlagevermögen		
I. Sachanlagen		
Betriebs- und Geschäftsausstattung	21.175,00	26,3
II. Finanzanlagen		
Beteiligungen	1,00	0,0
Wertpapiere des Anlagevermögens	655.459,64	655,4
B. Umlaufvermögen		
I. Forderungen und sonstige Vermögensgegenstände		
Forderungen	3.200,00	0,0
Guthaben bei Kreditinstituten	152.830,47	155,7
	832.666,11	837,4

Passiva

A. Eigenkapital		
I. Stiftungskapital		
1. Grundstockvermögen	500.000,00	500,0
2. Zustiftungen	200.000,00	200,0
II. Ergebnisrücklagen		
Kapitalerhaltungsrücklage	30.000,00	0,0
III. Mittelvortrag	66.687,84	126,5
B. Rückstellungen		
15.051,04		2,7
C. Verbindlichkeiten		
20.927,23		8,2
	<u>832.666,11</u>	<u>837,4</u>

AUFWANDS- UND ERTRAGSRECHNUNG FÜR DEN ZEITRAUM 1.1.-31.12.2006

	2006 (EUR)	2005 (X 1.000 EUR)
A. Erträge		
1. Erhaltene Zuschüsse	280.601,00	295,0
2. Zinsen und ähnliche Erträge	17.468,05	12,1
3. Sonstige Erträge	7.704,11	2,3
B. Aufwendungen		
1. Personalaufwand	-133.331,08	-130,7
2. Abschreibungen auf Sachanlagen	-5.200,00	-4,5
3. Sonstige Aufwendungen	-197.019,92	-113,0
C. Jahresfehlbetrag/-überschuss		
	-29.778,84	61,2
D. Ergebnisverwendung		
1. Mittelvortrag aus dem Vorjahr	126.465,68	65,3
2. Einstellung in die Kapitalerhaltungsrücklage	-30.000,00	0,0
E. Mittelvortrag		
	66.687,84	126,5

Bescheinigung

«Die Buchführung und der Jahresabschluss entsprechen nach unserer pflichtgemäßen Prüfung den Grundsätzen einer ordnungsgemäßen Rechnungslegung.»

Dillingen, den 16. Januar 2007.

W+ST WIRTSCHAFTS- UND STEUERBERATUNG AG

Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Pfefferle, Weber

Wirtschaftsprüfer

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 28. März 2007 in Luxemburg angenommen.

BUDGET 2007

A. Einnahmen		
1. Mittelvortrag		50.000,00
2. Zuschüsse		245.000,00
3. Kapitalerträge		10.000,00
		<u>305.000,00</u>
B. Ausgaben		
1. Personalkosten		135.000,00
2. Raumkosten		30.000,00
3. PKW- und Reisekosten		6.000,00
4. Kommunikations- und Dokumentationskosten		5.000,00
5. Material- und Bewertungskosten		4.000,00
6. Buchhaltungskosten		5.000,00
7. Projekt- und Fördermittel		120.000,00
		<u>305.000,00</u>

Nota bene: Da 2/3 aller Ausgaben projektgebunden sind, beläuft sich der Gesamtaufwand für Projekte auf über 240.000,00 EUR.

Das Budget 2007 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 28. März 2007 in Luxemburg angenommen.

Référence de publication: 2007061989/3801/76.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04021. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of April,

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of shareholders of OCM / NORDENIA OPPS LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 21 February 2006, published on the 22 May 2006 in the «Mémorial C», number 1000 (hereafter the «Company»).

The meeting was opened at five fifteen p.m. with Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company.
2. Subsequent amendment of article 6.1
3. Subsequent amendment of article 6.6

II - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III - That fifty-three two hundred twenty-five (53,225) shares of the Company are present or represented at this meeting.

IV - That all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that they have been duly convened to the meeting.

V - That this meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its present amount of sixty-six thousand five hundred thirty-one euro and twenty-five cents (66,531.25), up to sixty-eight thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (68,127.50), represented by fifty-four thousand five hundred two (54,502) shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, through the issue of one thousand two hundred seventy-seven (1,277) new Class A Ordinary Shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All such shares have been entirely paid up for the value of ten euro (EUR 10.-) per share in cash, at a total price of twelve thousand seven hundred seventy euro (EUR 12,770.-), out of which thousand five hundred ninety-six euro and twenty-five cents (EUR 1,596.25) have been allocated to the share capital and eleven thousand one hundred seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 11,173.75) have been allocated to the share premium so that the total amount of twelve thousand seven hundred seventy euro (EUR 12,770.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Thousand two hundred seventy-seven (1,277) new Class A Ordinary Shares have been subscribed by OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 3982314, at a total price of twelve thousand seven hundred seventy euro (EUR 12,770.-), out of which thousand five hundred ninety-six euro and twenty-five cents (EUR 1,596.25) have been allocated to the share capital and eleven thousand one hundred seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 11,173.75) have been allocated to the share premium,

here represented by Mr Bob Calmes prenamed,

by virtue of a proxy given in California on 11th of April 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of sixty-eight thousand one hundred twenty-seven euro and fifty cents (68.127,50), represented by fifty-four thousand five hundred two (54.502) shares, consisting of fifty-four thousand five hundred two (54.502) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A Ordinary Shares».)»

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.6. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at one billion euro (EUR 1,000,000,000.-) represented by:

Two million six hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 2,656,973.75) for a conversion of two million one hundred twenty-five thousand five hundred seventy-nine (2,125,579) Series 1 CPECs into two million one hundred twenty-five thousand five hundred seventy-nine (2,125,579) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Further seven hundred ninety-seven million eight hundred seventy-four thousand four hundred twenty-one (797,874,421) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with Us the notary this deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am zwölften April,

Vor Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, wohnhaft in Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der OCM / NORDENIA OPPTS LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 114.637, gegründet am 21. Februar 2006 durch notarielle Urkunde, veröffentlicht im «Mémorial C» vom 22. Mai 2006, Nummer 1000, (nachfolgend die «Gesellschaft»), stattgefunden.

Die Versammlung wurde um siebzehn Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Herrn Bob Calmes, LL.M., maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet,

welcher Herrn Frank Stolz-Page, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernennt.

Die Hauptversammlung wählt Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, zum Stimmenzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt Folgendes und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft.
2. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.1
3. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.6

II- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre und den Vorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

III- Dass dreiundfünfzigtausendzweihundertfünfundzwanzig (53.225) Aktien der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind.

IV- Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung informiert worden zu sein und sie gekannt zu haben und ordnungsgemäß geladen wurden.

V- Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von sechshundertsechzigtausendfünfhunderteinunddreißig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 66.531,25) auf achtundsechzigtausendeinhundertsiebenundzwanzig Euro und fünfzig Cents (EUR 68.127,50), vertreten durch vierundfünfzigtausendfünfhundertzwei (54.502) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie durch die Ausgabe von tausendzweihundertsiebenundsiebzig (1.277) neuen Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie anzuheben.

Sämtliche dieser Aktien wurden vollständig eingezahlt für einen Betrag von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie in Bar, für einen Gesamtpreis von zwölftausendsiebenhundertsiebzig Euro (EUR 12.770), wovon tausendfünfhundertsechundneunzig Euro und fünfundzwanzig Cent (1.596,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und elftausendeinhundertdreiundsiebzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 11.173,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, so dass der Gesamtbetrag von zwölftausendsiebenhundertsiebzig Euro (EUR 12.770,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Tausend zwei hundert siebenundsiebzig (1.277) neue Stammaktien der Klasse A wurden durch OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, eine «Delaware limited partnership» Gesellschaft, mit Gesellschaftssitz in CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, eingetragen beim Delaware Secretary of State unter der Nummer 3982314, für einen Gesamtpreis von zwölftausendsiebenhundertsiebzig Euro (EUR 12.770,-), wovon tausendfünfhundertsechundneunzig Euro und fünfundzwanzig Cent (1.596,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und elftausendeinhundertdreiundsiebzig Euro und fünfundsiebzig Cents (EUR 11.173,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden,

hier vertreten durch Herrn Bob Calmes, vorgenannt,

aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Kalifornien am 11. April 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandanten, den Vorstand und den unterzeichnenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.1. Gezeichnetes Kapital.** Die Gesellschaft verfügt über ein gezeichnetes Kapital in Höhe von achtundsechzigtausendeinhundertsiebenundzwanzig Euro und fünfzig Cents (EUR 68.127,50), vertreten durch vierundfünfzigtausendfünfhundertzwei (54.502) vollständig einbezahlte Aktien repräsentiert, zusammengesetzt von vierundfünfzigtausendfünfhundertzwei (54.502) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) (die «Stammaktien der Klasse A»).»

Dritter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.6. Genehmigtes Kapital.** Zusätzlich zu dem gezeichneten Kapital verfügt die Gesellschaft über genehmigtes Kapital, das auf eine Milliarde Euro (EUR 1.000.000.000,-) festgelegt ist und sich wie folgt zusammensetzt:

Zwei Millionen sechshundertsechszigtausendneuhundertdreiundsiebzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 2.656.973,75) für eine Umwandlung von zwei Millionen einhundertfünfundzwanzigtausendfünfhundertneunundsiebzig (2.125.579) Series 1 CPECs in zwei Millionen einhundertfünfundzwanzigtausendfünfhundertneunundsiebzig (2.125.579) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Weitere siebenhundertsiebenundneunzig Millionen und achthundertvierundsiebzigtausendvierhunderteinundzwanzig (797.874.421) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Über einen Zeitraum von fünf (5) Jahren nach dem Zeitpunkt der Veröffentlichung des Beschlusses der Aktionärsversammlung zur Schaffung des genehmigten Kapitals in dem offiziellen Luxemburger Organ, «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», ist die Geschäftsführerin berechtigt, das gezeichnete Kapital ein- oder mehrmals mit der Wir-

kung zu erhöhen, dass die Gesellschaft innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals neue Anteile ausgeben muss. Neue Anteile dieser Art können nach Maßgabe der von der Geschäftsführerin im alleinigen Ermessen festgelegten Geschäftsbedingungen gezeichnet und ausgegeben werden, wie sie insbesondere auch im Hinblick auf die Zeichnung und Zahlung neuer zu zeichnender bzw. auszugebender Anteile und ferner zur Ermittlung des Termins und des Betrags der neuen zu zeichnenden bzw. auszugebenden Anteile, zur Klärung, ob die neuen Anteile mit oder ohne Agio zu zeichnen sind, und zur Feststellung, in welchem Umfang die Zahlung der neu gezeichneten Anteile in bar oder in anderer Form annehmbar ist, festzulegen sind. Sofern unter den Aktionären nichts anderes vereinbart wurde, ist die Geschäftsführerin bei der teil- oder vollumfänglichen Realisierung des genehmigten Kapitals ausdrücklich berechtigt, das bestehende Aktionären vorbehaltene Vorzugszeichnungsrecht einzuschränken oder auszusetzen. Die Geschäftsführerin ist ferner berechtigt, die Verantwortung zur Annahme von Zeichnungsanträgen und Zahlungen für neue Anteile, die einen beliebigen Teil der auf die beschriebene Weise vorgenommenen Kapitalerhöhungen darstellen, an ordnungsgemäß bevollmächtigte Direktoren oder Vorstände der Gesellschaft bzw. an weitere Bevollmächtigte zu delegieren. Nach jeder seitens der Geschäftsführerinnen in der vorgeschriebenen Form vollzogenen Erhöhung des gezeichneten Kapitals ist der vorliegende Artikel entsprechend zu aktualisieren.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. Calmes, C. Opitz, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007. Relation: LAC/2007/5323. — Reçu 127,70 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061526/230/191.

(070064665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

West Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.014.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 avril 2007

Première résolution

Conformément à l'article 2 des Statuts coordonnés du 10 novembre 2005, l'Assemblée Générale des Actionnaires constate, ce jour, la dissolution automatique de la Sicar en raison de l'arrivée du terme.

En conséquence, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de mettre en liquidation la Sicar.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer la société «EMP AFRICA MANAGEMENT LP», avec siège social à 2001 Pennsylvania Avenue, NW Suite 1100, Washington DC, 20006, USA, représentée par Mme Carolyn Campbell en tant que Liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Sicar.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Référence de publication: 2007067802/3451/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Cap Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 103.153.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Arnaud Zandona, employé privé, né à Metz (France), le 10 juillet 1980, demeurant à F-57000 Metz, 7, rue des Capucins,

détenteur de soixante-cinq (65) parts sociales.

2.- La société de droit français SOFIDEXCO S. à r.l., ayant son siège social à F-55104 Verdun, 66, avenue Miribel, inscrite au registre de commerce de Verdun sous le numéro 378818983,

ici représentée par Monsieur Arnaud Zandona, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 avril 2007,

détentrice de cent dix (110) parts sociales.

3.- La société à responsabilité limitée CODEJA S. à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771,

ici représentée par Monsieur Arnaud Zandona, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 avril 2007,

détentrice de vingt-cinq (25) parts sociales.

Les deux prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l. (numéro d'identité: 2004 24 19 193), avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.153, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1214 du 26 novembre 2004, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cessions de parts sociales

A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 4 avril 2007, la société de droit français EUROFINANCES S.A., ayant son siège social à F-57970 Yutz, 5, rue des Métiers, inscrite au registre de commerce de Yutz sous le numéro 441337623, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Arnaud Zandona, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, quarante (40) parts sociales de la prédite société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 4 avril 2007. Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 26 mars 2007, la société anonyme EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.378, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Arnaud Zandona, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales de la prédite société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 26 mars 2007. Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

Les deux prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées ne varietur par Monsieur Arnaud Zandona et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

Parts

	Sociales
1) Monsieur Arnaud Zandona, préqualifié, soixante-cinq	65
2) La société SOFIDEXCO S. à r.l., préqualifiée, cent dix	110
2) La société CODEJA S. à r.l., préqualifiée, vingt-cinq	25
Total: deux cents	200

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Arnaud Zandona et les sociétés SOFIDEXCO S. à r.l. et CODEJA S. à r.l., représentées comme dit ci-dessus, seuls associés de la société CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de tenir compte des cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-). Il est représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Zandona, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 avril 2007. Relation: CAP/2007/714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007061199/236/82.

(070060312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

TS Immobiliengesellschaft mbH & Cie Kommanditgesellschaft, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 28.707.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH & CIE KOMMANDIT-GESELLSCHAFT, une société en commandite simple, ayant son siège social à 28, rue Henri VII, L -1725 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 11 août 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n ° 298 de l'année 1988.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Paulo Lopes Da Silva, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rainer Grosshans, juriste, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Katrin Iannizzi, avocat, demeurant à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Changement de l'associé commandité de la Société en TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH.

2) Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En raison de la cession de sa part sociale, la société SIM SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE S.A. cesse d'être l'associé commandité et gérant de la société TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH & CIE KOMMANDITGESELLSCHAFT. Le nouvel associé commandité et gérant de la société TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH & CIE KOMMANDITGESELLSCHAFT est la société TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH, avec siège social à A-4865 Nussdorf am Attersee, Dorfstrasse 37.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La société avec responsabilité limitée TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH est l'associé commandité et gérant de la société TS IMMOBILIENGESELLSCHAFT mbH & CIE KOMMANDITGESELLSCHAFT, et à ce titre, est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux.

Le gérant a tous les pouvoirs pour représenter la société et l'engager valablement concernant toutes les opérations qui rentrent dans l'objet social.

L'associé précité sub 2) est commanditaire et comme tel n'est tenu des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont il a fait l'apport.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lopes Da Silva, R. Grosshans, K. Iannizzi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1160. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007061011/242/60.

(070056343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.417.

Extract of the circular resolution of the Board of Directors of the Company dated 9 March 2004

The meeting decided to appoint Mr Stefan Riesen, born in Zurich, Switzerland on 28 September 1963, residing professionally at Beckagässli, 8, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, as Director of the Company.

French translation - Traduction en français:

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 9 mars 2004

Le Conseil d'Administration décide de nommer à partir du 9 mars 2004 M. Stefan Riesen, né le 28 septembre 1963 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle Beckagässli, 8, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, aux fonctions d'Administrateur de la Société.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Dr M. Werner / A. Thöny

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2007062257/520/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sieko, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.354.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062121/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00720. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Comup, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.501.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062123/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00719. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sani Cover Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.194.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062124/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00723. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

L'assemblée générale annuelle qui s'est tenue au siège social de la société en date du 20 avril 2007 a décidé à l'unanimité:

- de renouveler les mandats des administrateurs:

- Monsieur Roger Mertens, demeurant à B-2960 Brecht, Schotensesteenweg, 38,

- Monsieur Roland Frère, demeurant à L-5316 Contern, 40, rue des Près,

- Monsieur Bruno Gilis, demeurant B-3060 Bertem, Het-Moeleke, 6,

- Monsieur Dirk De Backer, demeurant à B-9140 Temse, 58, Hollebeek,

pour un terme de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, en tant que Réviseur d'entreprises pour l'année comptable 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Schiltz
Un mandataire

Référence de publication: 2007062342/283/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01452. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.238.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062128/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00725. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Cosmetti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.193.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062133/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00727. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45921 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062045/211/11.

(070065117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Euroleague Commercial Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.596.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Federico Innocenti de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), et Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs avec pouvoir de signature B de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A.
G. Bartolucci / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007062397/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062038/211/11.

(070065363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

AdW, Amis du Web, Association sans but lucratif.

Siège social: Dippach,

R.C.S. Luxembourg F 7.015.

—
STATUTS

I. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommée AMIS DU WEB, en abrégé «AdW».

Le siège est fixé à Dippach.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

II. Objet

Art. 3. Les AMIS DU WEB asbl est une association ayant pour objet de conseiller et d'encadrer les associations, les fondations et/ou les projets associatifs citoyens du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région (ci-après dénommées les «Associations») pour que ces dernières puissent exploiter un espace propre sur Internet et initier et développer des réseaux de donateurs et de bénévoles.

Les AMIS DU WEB asbl fournira aux Associations des applications web (ex: blogs, dons en ligne).

Art. 4. Certaines prestations seront facturées.

Art. 5. Les Associations participantes seront préalablement sélectionnées lors de Conseils d'Administration.

III. Associés

Art. 6. Le Conseil d'Administration (ci-après dénommé le «CA») des AMIS DU WEB asbl sera composé des membres suivants:

- Charles Berthillon, Président du CA, employé privé, domicilié au Luxembourg, de nationalité française.
- Philippe De Gruiter, employé privé, domicilié au Luxembourg, de nationalité franco-néerlandaise.
- Natalia Martínez Castellanos, étudiante, domiciliée au Luxembourg, de nationalité espagnole.
- Chantal Spetz, agissant en tant que représentante de L'AGENCE DU BENEVOLAT asbl, collaboratrice bénévole, domiciliée au Luxembourg, de nationalité française.

Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

Chaque nouveau membre devra être agréé par le CA et payer une cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale et ne peut dépasser EUR 200.

Art. 7. La qualité de membre se perd soit par démission, soit par exclusion.

- Démission:

Les membres de l'association sont libres de se retirer à tout moment de celle-ci en adressant par écrit leur démission au CA. Est réputé démissionnaire, le membre qui ne participe plus/est absent aux CA pendant plus de douze mois consécutifs.

- Exclusion:

Tout membre qui, par sa conduite ou de toute autre manière, compromet l'honneur, la bonne marche ou l'existence même de l'association peut être radié par le CA lequel doit l'en informer par lettre recommandée motivée.

IV. Assemblée Générale

Art. 8. Les membres se réunissent en Assemblée Générale (ci-après dénommée «AG») sur convocation du CA ou suivant les dispositions légales. Nul ne peut s'y faire représenter que par un membre et un membre pourra être porteur d'une ou de plusieurs procurations.

L'AG se réunit chaque année avant le 30 novembre au jour, heure et lieu indiqué dans la convocation. A l'ordre du jour figurent seulement les points proposés par le Conseil d'Administration et ceux prévus par la loi.

Art. 9. L'AG sera présidée par le Président du CA ou en son absence un administrateur porteur d'une procuration.

Il est dressé à chaque AG une feuille des présences signée par les membres et certifiée par le Président ou son représentant. Y seront également notifiés porteur et auteur d'une procuration.

Art. 10. L'AG délibère sur les rapports de gestion, d'activités et financiers soumis par le CA. Elle les approuve ou les redresse et donne décharge au CA.

Art. 11. Toute modification des statuts se fera conformément au titre des présents statuts et à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 12. Des procès-verbaux contenant les résolutions votées par l'AG et contresignés par le Président sont tenus à la disposition des membres et des tiers au siège de l'Association.

V. Conseil d'Administration

Art. 13. L'association est administrée par un CA de trois membres au moins.

Tous les membres du CA sont nommés par l'AG parmi les membres et pour une durée d'un an renouvelable tacitement. Les candidatures pour l'élection au CA doivent être adressées par écrit au Président au moins quinze jours avant l'AG.

Le CA désigne parmi ses membres un Président. Le CA a la possibilité de s'adjoindre d'autres membres par simple cooptation. Les cooptations doivent être ratifiées par l'AG suivante. Il peut également se faire assister des personnes (membres ou non-membres) individuelles ou organisées en comités dont il fixe les attributions.

Art. 14. Le CA se réunit sur convocation du Président ou de deux de ses membres aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. L'ordre du jour sera fixé par les membres qui effectuent la convocation. Le CA ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres sont présents. En cas de partage des voix, le vote du Président sera déterminant. Les délibérations sont constatées par procès-verbal contresignés par deux membres et du Président du CA.

Art. 15. Le CA a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'AG par les statuts ou la Loi, est de sa compétence.

Art. 16. L'association est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur et du Président.

VI. Ressources

Art. 17. Les ressources de l'association comprennent:

- i. les revenus issus des prestations qu'elle offre aux associations;
- ii. les subventions d'Etat, des Communes, des Etablissements Publics, et de tout autre Organisme public ou privé;
- iii. de façon générale toutes autres ressources autorisées par la Loi.

Art. 18. Il pourra être constitué un fonds de réserve comprenant l'excédent des recettes annuelles sur les dépenses annuelles. Ce fonds de réserve pourra être employé à la réalisation de l'objet de l'association.

VII. Surveillance

Art. 19. L'AG désignera un ou plusieurs réviseur(s) de caisse chargé(s) de la surveillance et du contrôle des opérations de l'association. Chaque année, le CA soumettra à l'approbation de l'AG le compte des recettes et dépenses et le budget de l'exercice suivant. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, le CA en fonction sera chargé de procéder à la liquidation de l'association, à la réalisation et à l'attribution de son actif, suivant les décisions de la dernière AG et conformément à la Loi. Il est à cet égard précisé que les fonds qui n'auraient pas été utilisés seront remis à une ou plusieurs associations et fondations sans but lucratif agréées par le Ministère compétent.

IX. Publications

Art. 21. Les modifications aux statuts ainsi que toute nomination, démission ou destitution de membres du CA sont publiées au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

X. Disposition finale

Art. 22. Pour les cas non prévus par les présents statuts, sont applicables les dispositions de la Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2007061065/7650/94.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01040. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Global Properties S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.543.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007062046/211/11.

(070065114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Global Opportunity Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.784.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under the number 383 1175,

here represented by Ms. Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed in Short Hills, New Jersey, on 26 March 2007,

Said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the only member of GLOBAL OPPORTUNITY VENTURES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 102784, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 21st of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 12th November 2004, number 1144 (the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to divide the current share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares all with a par value of twenty-five (EUR 25.-) into ten (10) classes of shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) reallocated to the appearing party as follow:

- 50 Class A shares;
- 50 Class B shares;
- 50 Class C shares;
- 50 Class D shares;
- 50 Class E shares;
- 50 Class F shares;
- 50 Class G shares;

- 50 Class H shares;
- 50 Class I shares; and
- 50 Class J shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the Article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each divided into ten (10) classes of shares, as follows:

- Fifty (50) Class A shares;
- Fifty (50) Class B shares;
- Fifty (50) Class C shares;
- Fifty (50) Class D shares;
- Fifty (50) Class E shares;
- Fifty (50) Class F shares;
- Fifty (50) Class G shares;
- Fifty (50) Class H shares;
- Fifty (50) Class I shares; and
- Fifty (50) Class J shares.»

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPEAN VENTURES, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State of Delaware, sous le numéro 383 1175,

représentée par Melle Anne-Catherine Guiot, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2007, à Short Hills, New Jersey.

Ledit pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de GLOBAL OPPORTUNITY VENTURES S.à r.l. une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102784, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 novembre 2004, numéro 1144. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»)

Ledit comparants, représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale chacune de vingt-cinq euros en dix (10) classes d'action, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) allouées au comparant comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales de Classe A;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe B;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe C;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe D;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe E;

- Cinquante (50) parts sociales de Classe F;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe G;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe H;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe I; and
- Cinquante (50) parts sociales de Classe J.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisé en dix (10) classes d'actions, comme suit:

- Cinquante (50) parts sociales de Classe A;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe B;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe C;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe D;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe E;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe F;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe G;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe H;
- Cinquante (50) parts sociales de Classe I; et,
- Cinquante (50) parts sociales de Classe J.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-C. Guiot, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/ 2007/4460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061080/230/122.

(070058786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Cavendish Property, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg E 1.176.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Peter Pfeiffer, directeur de société, demeurant à Weybridge KT 13 0LO, St. Georges Hill, Surrey (Royaume-Uni),

ici représenté par ici représentée par Maître Helene Boriths Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société civile immobilière CAVENDISH PROPERTY, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, R.C.S. Luxembourg section E numéro 1176, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 2 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 23 du 7 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire prénommé, en date du 29

février 2000, publié au Mémorial C numéro 468 du 3 juillet 2000, et suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 2002, publié par extrait au Mémorial C numéro 1470 du 11 octobre 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à mille deux cent trente-neuf euros quarante-sept cents (1.239,47 EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

3.- Qu'en vertu d'une cession de part d'intérêt sous seing privé du 19 mars 2007 Monsieur Alain Lorang, maître en droit, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, a cédé sa part d'intérêt dans la prédite société civile immobilière CAVENDISH PROPERTY à Monsieur Peter Pfeiffer, préqualifié.

4.- Que le comparant est devenu l'associé unique de la prédite société CAVENDISH PROPERTY.

5.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société CAVENDISH PROPERTY, qui a arrêté ses activités.

6.- Que la société CAVENDISH PROPERTY ne possède pas de biens et droits immobiliers.

7.- Que le comparant déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société CAVENDISH PROPERTY.

8.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

9.- Que la liquidation de la société civile immobilière CAVENDISH PROPERTY est à considérer comme définitivement close.

10.- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante actuelle de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

II- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1660. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061079/231/50.

(070058841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Langley S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LANGLEY S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LANGLEY S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. Relation: LAC/2007/5836. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062077/242/301.

(070065002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Burnaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.861.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BURNABY S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BURNABY S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5835. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062078/242/301.

(070065000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Tex Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Cote d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 107.248.

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TEX PAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 107.248,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 16 mars 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 38.861,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 16 avril 2007, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros), représenté par 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 mars 2010, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 16 avril 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille Euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros)

par l'émission de 22.000 (vingt-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un ancien actionnaire de la société, à savoir la société CLAYDALE INTERNATIONAL INCORPORATION, plus amplement renseigné sur le bulletin de souscription, lequel a souscrit à toutes les 22.000 actions nouvelles, et les a libérés moyennant une contribution en espèces de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros),

l'autre actionnaire de la société, à savoir Massimo Longoni, ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. Relation: LAC/2007/5856. — Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007062186/208/71.

(070065261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Ultimo Sop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 123.580.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45868 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007062041/211/11.

(070065379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Stradivari Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreisch.
R.C.S. Luxembourg B 106.766.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007062054/7241/11.

(070065048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Publishing Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.331.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007062049/239/13.

(070065091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007

- Sont nommés administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2007061946/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Ferblanterie Bintz Gérard SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 83.158.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007062056/203/11.

(070065032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

CA Development and Trading, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.105.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062135/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00731. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Infront Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Media Partners Properties Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.232.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mai 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007062047/201/13.

(070065099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Centurion European German Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.811.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.

Before the undersigned M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

The company established under the laws of Bermuda CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, with registered office in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermuda), inscribed in the Trade and Companies Register of Bermuda under number 38435,

here represented by Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 3 S.à r.l., with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the 121.811, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2455 of the 30th of December 2006,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify article 12 of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers, composed of one (1) manager of category A and two (2) managers of category B, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as additional managers for an unlimited period:

- Mrs Filanthi Katsafadou, attorney-at-law, born in Athens (Greece), on the 16th of May 1976, residing in GR-185 35 Piraeus, 13, Deferas Merarchias Street, (Greece), and

- Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27 of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Third resolution

The sole shareholder states that the board of managers will be composed as follows:

a) Mr Konstantinos Emmanouil, lawyer, born in Athens (Greece), on the 14th of March 1952, residing at 18535 Piraeus, 13 Deferas Merarchias Street, (Greece), manager of category A;

b) Mrs Filanthi Katsafadou, attorney-at-law, born in Athens (Greece), on the 16th of May 1976, residing in GR-185 35 Piraeus, 13, Deferas Merarchias Street, (Greece), manager of category B, and

c) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, manager of category B.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to fix the power of signature of the different categories of managers as follows:

«The company will be validly bound in any circumstances and for any operations by the sole signature of the manager of category A.

Up to the amount of four thousand Euros (4,000.- EUR), the company may be bound in any circumstances and for any operations by the individual signature of a manager of category B; for any operations exceeding this value, the joint signatures of the manager of category A and one manager of category B or the joint signatures of two managers of category B are required.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend sieben, den achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster; (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-Inseln CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, mit Sitz in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermudas), eingetragen im Gesellschaftsregister der Bermuda-Inseln unter der Nummer 38435,

hier vertreten durch Herrn Hans-Martin Kuske, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, durch ihren Bevollmächtigten, erklärt und den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CENTURION EUROPEAN GERMAN PROPERTY 3 S.à r.l., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.811, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2455 vom 30. Dezember 2006, ist

und dass die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 12 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen Geschäftsführerrrat, bestehend aus einem (1) Geschäftsführer der Kategorie A und zwei (2) Geschäftsführern der Kategorie B, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführerrrat kann privatschriftliche oder notariell beglaubigte Spezialvollmachten erteilen.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die folgenden Personen zu zusätzlichen Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Frau Filanthi Katsafadou, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 16. Mai 1976, wohnhaft in GR-185 35 Piraeus, 13, Defteras Merarchias Street, (Griechenland), und

- Herr Jeannot Diderrich, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 27 März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass sich der Geschäftsführerrrat wie folgt zusammensetzen wird:

a) Herr Konstantinos Emmanouil, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 14. März 1952, wohnhaft in 18535 Piraeus, 13 Defteras Merarchias Street, (Griechenland), Geschäftsführer der Kategorie A;

b) Frau Filanthi Katsafadou, Anwalt, geboren in Athen (Griechenland), am 16. Mai 1976, wohnhaft in GR-185 35 Piraeus, 13, Defteras Merarchias Street, (Griechenland), Geschäftsführerin der Kategorie B, und

c) Herr Jeannot Diderrich, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, Geschäftsführer der Kategorie B.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführer wie folgt festzulegen:

«Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen und für alle Verpflichtungen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers der Kategorie A verpflichtet.

Bis zu einem Betrag von vier tausend Euro (4.000,- EUR) kann die Gesellschaft in allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten, ist die Kollektivunterschrift des Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder die Kollektivunterschrift von zwei Geschäftsführern der Kategorie B erforderlich.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2007, Relation GRE/2007/1828. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061507/231/127.

(070064706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Secodosa Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 109.963.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062137/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00737. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Central America Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Petange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.540.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007062138/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00730. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Fenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 35.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007062689/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02693. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**ArcelorMittal, Société Anonyme,
(anc. Verger Investments S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.468.

In the year two thousand and seven on the twenty-sixth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MITTAL STEEL COMPANY NV, with registered office at 15 Floor, Hofplein 20, 3032 AC Rotterdam, The Netherlands, here represented by Mr Fabien Debroise, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated April 25, 2007.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed MITTAL STEEL COMPANY NV, is the sole shareholder of VERGER INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 102.468, incorporated on the 13th of August 2004, by deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1085 of October 27, 2004.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves:

- to acknowledge and accept the resignation of

(i) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

(ii) MONTEREY SERVICES S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and

(iii) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte as directors of the Company, with effect from April 26, 2007.

The sole shareholder resolves to appoint

(i) Mr. Bhikam Agarwal, Executive Vice President, residing in London,

(ii) Mr. Albert Rinnen, Vice President, residing in Luxembourg,

(iii) Mr. Armand Gobber, Vice President, residing in Luxembourg,

(iv) Mr. Henk Scheffer, Company Secretary, residing in the Netherlands, and

(v) Mr. Claude Witry, Project Manager Merger, residing in Luxembourg,

as executive directors of the Company with effect from April 26, 2007, their mandate expiring at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 2007.

The sole shareholder resolves to authorise the Board of Directors of the company to nominate

(i) Mr. Bhikam Agarwal, prenamed, as Chief Executive Officer,

(ii) Mr. Albert Rinnen, prenamed, as Chief Financial Officer and

(iii) Mr. Armand Gobber, prenamed, as Chief Accounting Officer.

Second resolution

The sole shareholder resolves:

- to acknowledge and accept the resignation of COMCOLUX S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as current statutory auditor of the Company, with effect from April 26, 2007;

- to appoint DELOITTE S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, as independent auditor, its mandate expiring at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 2007.

Third resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of Company to the following address: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ArcelorMittal.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

MITTAL STEEL COMPANY NV, avec siège social à 15 Floor, Hofplein 20, 3032 AC Rotterdam, The Netherlands, ici représentée par Maître Fabien Debroise, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La société préqualifiée MITTAL STEEL COMPANY NV, est le seul actionnaire actuel de VERGER INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.468 et constituée en date du 13 août 2004 suivant

acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 27 octobre 2004.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique prend acte de et accepte la démission de

(i) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

(ii) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

(iii) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte de leurs fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 26 avril 2007.

L'actionnaire unique décide de nommer

(i) M. Bhikam Agarwal, Executive Vice President, demeurant à Londres,

(ii) M. Albert Rinnen, Vice President, demeurant à Luxembourg,

(iii) M. Armand Gobber, Vice President, demeurant à Luxembourg,

(iv) M. Henk Scheffer, Company Secretary, demeurant aux Pays-Bas, et

(v) M. Claude Witry, Project Manager Merger, demeurant à Luxembourg

aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet au 26 avril 2007, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2007.

L'actionnaire unique décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société de nommer

(i) M. Bhikam Agarwal, préqualifié, aux fonctions de Chief Executive Officer (administrateur-délégué)

(ii) M. Albert Rinnen, préqualifié, aux fonctions de Chief Financial Officer et

(iii) M. Armand Gobber, préqualifié, aux fonctions de Chief Accounting Officer.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique prend acte et accepte la démission de la société COMCOLUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet 26 avril 2007.

L'actionnaire unique décide de nommer la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2007.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante.

« **Art. 1^{er}**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ArcelorMittal.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire présent acte.

Signé: F. Debroise, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007. Relation: LAC/2007/7220. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007062172/212/127.

(070065296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Greenstock, Société Anonyme,
(anc. Baltic Alternative Resources).**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 104.213.

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société BALTIC ALTERNATIVE RESOURCES S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 octobre 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 104.213.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en GREENSTOCK.
- 2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Transfert du siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007.
- 4.- Modification de l'article 2 des statuts.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants

4. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

5. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GREENSTOCK et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de GREENSTOCK.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1^{er} mars 2007 et de modifier en conséquence de l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Frisange.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3824. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062571/211/66.

(070065678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pentair Asia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062685/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04796. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Lamech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062686/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04389. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062683/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04800. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.
